



## **Appel à candidature auprès d'organismes de formation**

**dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'intervention par les pairs**

---

### **Contexte - Politique de soutien à l'intervention par les pairs**

Sur une proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) préparée avec le CREAI, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été retenue par le Secrétariat Général du Comité Interministériel du Handicap (SG CIH) et la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour déployer en région la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs. Celle-ci vise à développer dans toute la société le recours aux savoirs issus du vécu des personnes avec une situation de handicap, appelés savoirs expérientiels rares. Cette démarche se base sur l'intervention directe de personnes en situation de handicap formées à ce rôle, les intervenants-pairs.

Le dispositif de soutien à l'intervention par les pairs, porté par le CREAI pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, se déploiera en s'appuyant sur trois fonctions principales :

- formation, appui et ressource aux intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs,
- promotion des savoirs-expérientiels rares,
- animation de réseaux d'intervenants-pairs et de référents de l'intervention par les pairs

Le dispositif doit permettre de :

- repérer les interventions réalisées par des pairs en région,
- repérer et former des personnes en situation de handicap souhaitant devenir intervenants-pairs,
- repérer et former des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs » exerçant en établissements médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises, associations, ...
- animer la dynamique auprès de la société au niveau régional et sur certains départements pilote,
- accompagner le développement du recours aux intervenants-pairs par l'animation de réseaux,
- développer des outils de soutien à l'intervention des intervenants-pairs.

-----

## Objet de l'appel à candidature

Le dispositif de soutien à l'intervention par les pairs a pour objectif de structurer et développer l'intervention par les pairs. Dans ce cadre, deux formations seront proposées :

- une formation à destination des intervenants-pairs,
- une formation à destination de référents de l'intervention par les pairs (professionnels de tout secteur qui auront pour mission de promouvoir l'intervention par les pairs dans leurs structures, associations, entreprises et/ou au-delà).

Le CREA Auvergne-Rhône-Alpes lance cet appel à candidature pour recruter l'organisme de formation qui assurera ces deux formations, **en priorité en 2026 sur le département du Rhône et du Puy-de-Dôme.**

-----

## Publics visés

Formation des intervenants-pairs	Formation des référents de l'intervention par les pairs
Public visé	Public visé
Personnes adultes en situation de tout type de handicap	Professionnels de tout type de contexte
Prérequis	Prérequis
Pas de diplôme exigé	Vérifier le niveau d'implication de l'institution/organisme/ESMS/entreprise/etc., des professionnels de l'encadrement et du professionnel qui candidate à la formation
Recul par rapport à leur expérience de vie avec un handicap et motivation à transmettre leurs connaissances	Adhérer à une vision/démarche inclusive
Engagement d'assiduité aux formations	Engagement d'assiduité aux formations

Le public en formation (intervenants pairs et référents de l'intervention par les pairs) est recruté par l'équipe du CREA en charge du déploiement régional du dispositif de soutien à l'intervention par les pairs. Elle s'assure que les participants aux formations répondent aux pré-requis.

-----

## Objectifs généraux

Formation des intervenants-pairs	Formation des référents de l'intervention par les pairs
<b>Objectifs généraux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les différentes dimensions de l'intervention par les pairs</li> <li>- Connaître les savoirs expérientiels rares et comprendre leur utilité :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Repérer les savoirs expérientiels rares et leur utilité dans le contexte d'exercice</li> <li>o Être capable d'expliquer en quoi consiste les savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap</li> </ul> </li> <li>- Être capable d'expliquer en quoi consiste le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap</li> <li>- Être capable d'expliquer en quoi consiste l'autodétermination des personnes en situation de handicap</li> <li>- Avoir amorcé une posture réflexive sur l'importance des savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap</li> <li>- Avoir amorcé une posture réflexive sur comment favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap</li> <li>- Avoir amorcé une posture réflexive sur comment favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap</li> <li>- Descriptif objectif</li> <li>- Décrire les missions d'un intervenant-pair</li> <li>- Repérer et sélectionner les ressources nécessaires pour réaliser sa mission</li> <li>- Exprimer les conditions de réussite de l'intervention par les pairs</li> <li>- Exprimer les bénéfices de l'intervention par les pairs</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir reconnaître et utiliser ses savoirs expérientiels rares</li> <li>- Avoir amorcé une posture réflexive concernant son propre pouvoir d'agir et sa propre autodétermination</li> <li>- Amorcer un projet d'intervention par les pairs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrire les missions d'un référent de l'intervention par les pairs</li> <li>- Amorcer un accompagnement d'un projet d'intervention par les pairs</li> </ul>
<p><b>Pour plus de détail :</b> Se référer au cahier des charges national de la formation à destination des intervenants pairs et au cahier des charges national de la formation des référents de l'intervention par les pairs. Téléchargeables depuis le site : <a href="http://www.epop-project.fr">www.epop-project.fr</a> – rubrique « Se documenter »</p>	

---

## Conditions de réalisation des formations

### Modalités pédagogiques

**L'accessibilité** : les formateurs maîtrisent les outils de communication (CAA, FALC, pictogrammes...) et si ce n'est pas le cas doivent avoir la capacité d'adapter les contenus pédagogiques avec l'aide d'autres professionnels et/ou d'intervenants-pairs.

Il est important d'anticiper les besoins au niveau des aménagements pour rendre les formations accessibles lors des animations et au niveau des outils/supports utilisés.

**Les outils pédagogiques** : il est important de varier et alterner les outils pédagogiques (présentations vidéo, ateliers, présentations orales, mises en situation, ...).

**La co-animation** : les formations doivent être co-animées par des formateurs et des formateurs-pairs.

### Conception

Le contenu de la formation sera élaboré en respectant les cahiers des charges nationaux et présenté, puis validé par l'équipe du CREAI en charge du dispositif de soutien à l'intervention par les pairs.

L'ingénierie pédagogique de la formation sera conçue par l'organisme de formation avec un ou plusieurs intervenants-pairs.

Certains modules de formation pourront être co-construits avec l'équipe du CREAI en charge du dispositif de soutien à l'intervention par les pairs.

### Nombre de sessions et participants en 2026

En 2026, 30 intervenants-pairs et 30 référents de l'intervention par les pairs seront formés.

Chaque session de formation accueille un maximum de 10 stagiaires. Six sessions de formation sont donc à prévoir.

Selon l'organisation des formations :

- Soit 6 sessions mixtes pour les intervenants-pairs et les référents de l'intervention par les pairs
- Soit 3 sessions pour les intervenants-pairs et 3 sessions pour les référents de l'intervention par les pairs

### Durée de la formation

- 5 jours non consécutifs sur 3 à 4 mois pour chacune des sessions
- Pour la formation des intervenants-pairs : des formations par demi-journées peuvent être à prévoir

### **Lieu de réalisation**

- Rhône et Puy-de-Dôme : à préciser en fonction de l'origine géographique des participants à la formation

### **Dates de réalisation**

- Tout au long de l'année 2026

### **Logistique**

- Le recrutement des participants aux formations est assuré par l'équipe du CREAI en charge du déploiement régional du dispositif de soutien à l'intervention par les pairs.
- Les éléments concernant les besoins spécifiques des participants à la formation seront transmis à l'OF au moins un mois avant le début de la formation par l'équipe du CREAI.
- Les convocations sont à envoyer par l'OF au plus tard 15 jours avant le démarrage de chaque journée.
- Les lieux de la formation sont à trouver par l'OF. Le CREAI pourra éventuellement accueillir certaines sessions à Lyon.
- Le lieu de la formation devra être le même pour les 5 jours d'une session de formation.
- Il est important de mettre à disposition une salle de pause/détente à proximité de la salle de formation pour les stagiaires et/ou les accompagnants.
- Les repas seront organisés par l'OF pour les intervenants pairs et financés par la démarche d'intervention par les pairs.
- Les formations se dérouleront dans des locaux accessibles avec accès aux transports communs.

### **Coût de la formation**

La formation est financée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre des fonds qui lui sont attribués par l'ARS pour le déploiement du projet.

L'OF sera rémunéré au maximum 1 800 € par jour - tout compris (frais de préparation, d'animation, de déplacement, de reproduction, de location de salle, d'accessibilité (hors LSF), ...).

L'OF devra intégrer dans le budget les accompagnements spécifiques nécessaires aux participants. Par exemple : la présence de personne de soutien/facilitateur

-----

### **Missions de l'organisme de formation**

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec l'équipe du CREAI en charge du déploiement régional du dispositif de soutien à l'intervention par les pairs (informer des changements éventuels, informer de l'absence de participants, prévoir des temps de présence d'un membre de l'équipe d'intervention par les pairs, ...)
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet – avec une personne fil rouge par session si possible et systématiquement une co-animation avec au moins un formateur-pair dans le binôme
- Concevoir les formations en lien avec l'équipe du CREAI
- Animer les sessions de formation

- Fournir à l'équipe du CREAI :
  - les contenus de formation
  - la copie des émergences
  - un bilan de chaque session de formation
  - un bilan global et final de toutes les sessions de formation
- Fournir une attestation de présence à chacun des participants

---

### **Mode de réponse**

Il est possible de répondre en partenariat avec d'autres organismes de formation.

Votre réponse devra comporter :

- Une présentation de votre organisme de formation avec mention de votre référencement QUALIOPI et justifiant de vos compétences dans la thématique demandée,
- Un document explicitant votre compréhension de la demande,
- Le contenu détaillé et séquencé des 2 formations en lien avec les objectifs généraux, avec mention des fondements théoriques,
- Une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- Les CV des formateurs et des formateurs/intervenants pairs,
- Une proposition de calendrier des différentes sessions de formation,
- Un devis.

### **Critères de sélection des offres**

- Pertinence du programme de formation
- Respect du calendrier
- Coût de la prestation
- Profils des intervenants avec présence d'intervenants-pairs

### **Calendrier**

Date limite de candidature **le 24 octobre 2025**

- Entretien de recrutement : mois de novembre
- Notification suite au choix de l'organisme de formation retenu : mois de décembre

**Le dossier de candidature doit être transmis par mail à : [c.bidaud@creai-ara.org](mailto:c.bidaud@creai-ara.org) et [p.carlei@creai-ara.org](mailto:p.carlei@creai-ara.org)**

---

## Eléments de définitions

Qu'est-ce que l'**intervention par les pairs** ?

Une personne ayant vécu ou vivant encore une expérience peu vécue par ses concitoyens et peu ou mal connue par la société, est susceptible d'avoir bâti des savoirs à partir de cette expérience rare. Elle est aujourd'hui couramment désignée par le terme de "pair".

**Pair** signifie alors tout à la fois :

- 1) la personne en mesure de partager son expérience (son savoir expérientiel rare) avec une autre personne ayant un vécu similaire, dans le cadre d'un soutien ou d'un accompagnement par les pairs
- 2) la personne porteuse de savoirs expérientiels rares apportant sur cette base une intervention spécifique.

Dans cette démarche, les pairs sont des personnes en situation de handicap. Les expériences peu vécues par les concitoyens et peu ou mal connues de la société sont les situations de handicap.

L'**intervention par les pairs** désigne l'ensemble des pratiques mobilisant le savoir expérientiel rare d'une ou plusieurs personne(s), visant à :

- 1) contribuer à l'amélioration de la qualité de vie avec les personnes concernées par le handicap,
- 2) ou encore à mettre ces savoirs au service de proches aidants, de professionnels (secteur social et médico- social, service public, entreprise, etc.), de décideurs politiques et plus largement du grand public.

Les savoirs expérientiels rares sont susceptibles d'être mobilisés au cours de diverses activités, telles : la formation de professionnels, la sensibilisation de populations, l'expertise d'usage, le design de biens et de services, la représentation des intérêts des personnes en situation de handicap, la défense de leurs droits, l'élaboration des politiques publiques, la consultance, etc.

Dans la démarche, l'intervention par les pairs désigne l'intervention par des personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement professionnalisant de cette démarche leur permettent de devenir des intervenants-pairs.

**Le savoir expérientiel (commun)** se réfère à la connaissance acquise par réflexion sur l'expérience directe, la pratique personnelle ou l'engagement actif dans des expériences concrètes, par opposition à la connaissance théorique ou académique. Ces savoirs expérientiels concernent tous les concitoyens, chacun apprenant de son expérience professionnelle ou personnelle, en s'appuyant sur les savoirs à disposition dans ses environnements sociaux.

**Le savoir expérientiel rare** est issu de la réflexion sur les expériences rares, c'est-à-dire les expériences vécues, remarquables, peu ou pas communes, et donc généralement peu connues et mal comprises. Le savoir expérientiel rare est généralement individuel mais aussi parfois collectif. Le savoir expérientiel rare se caractérise également par le fait d'être peu ou pas disponible dans la société. La rareté de ces savoirs ne se réfère pas à un point de vue statistique, mais au fait de ne pas être en commun et d'avoir de la valeur. (Gardien, 2022)



Le savoir expérientiel rare est couramment dénommé « savoir expérientiel » car la reconnaissance des savoirs expérientiels communs est passée sous silence.

Dans la démarche de soutien à l'intervention par les pairs, le savoir expérientiel rare est élaboré à partir des situations de handicap.

*Offre publiée 16/09/2025*

